Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010508tarif-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Création de tarifs de produits dérivés pour la boutique du Musée

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura:

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame PELLEGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010508tarif-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29;

Vu la délibération de notre collectivité en date du 28 mai 2019 n°2019/MAI/01/09 portant création et mise à jour des tarifs des produits dérivés de la boutique du musée ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

Considérant le développement de l'offre de produits dérivés de la boutique du Musée ;

Considérant l'opportunité de faire réaliser un mini memory game ;

Considérant son coût de fabrication à hauteur de 1 837,50 € TTC pour 250 unités ;

Considérant l'opportunité de faire réaliser un éventail ;

Considérant son coût de fabrication à hauteur de 1 440,00 € TTC pour 250 unités ;

Considérant l'opportunité de faire réaliser un magnet en bois ;

Considérant son coût de fabrication à hauteur de 501.60 € TTC pour 200 unités.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe Peretti, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article 1:

Approuve le tarif du mini memory game fixé à 6,00€ (six euros).

Article 2:

Approuve le tarif de l'éventail fixé à 9,00€ (neuf euros).

Article 3:

- **Approuve** le tarif du magnet en bois fixé à 3,50€ (trois euros et cinquante centimes)

Article 4:

- Autorise la régie du musée à vendre ces produits aux tarifs indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/06/2024

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une

publication sur le site de la Mairie.